

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation Intervenant.e Médico-Technique à domicile pour les prestataires de santé à domicile

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un référentiel d'activités qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un référentiel de compétences qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Pour l'accès à une certification complète, les modalités d'évaluation se présentent sous 4 formats d'épreuves différentes.

Pour l'accès à la certification bloc de compétences par bloc de compétence, les modalités restent similaires comme décrites sur le système d'information accessible via la fiche du titre RNCP.

Nature des épreuves pour la certification professionnelle « **Intervenant.e Médico-Technique à domicile pour les prestataires de santé à domicile** » :

- Mise en situation professionnelle, pratique / écrit / orale
- QCM / QROCs
- Evaluation en situation d'exercice
- Etude de cas / mini-cas

Spécificités dans le cadre de candidats en situation de handicap : Dans le cadre du respect du règlement d'examen, tout candidat peut saisir le référent handicap du certificateur pour aménager les modalités d'évaluation et/ou obtenir l'assistance d'un tiers lors de l'évaluation. Sur conseil du référent handicap, et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité, les supports et le matériel nécessaires à la réalisation pourront être adaptés. Sur avis motivé du référent handicap, le jury de certification peut décider d'exempter le candidat de certains critères d'évaluation : 1/dans la mesure où cela ne remet pas en question la capacité professionnelle globale du candidat. 2/si le critère au regard de la nature du handicap n'a pas vocation à s'appliquer dans la pratique professionnelle future du candidat, ces deux critères étant cumulatifs.

Le certificateur s'engage dans la mesure du possible à élaborer des modalités d'évaluation inclusives permettant une adaptation du format. Dans le cas d'une modalité spécifique à une situation de travail, il s'engage à préciser le cadre des aménagements possibles.

	Compétences professionnelles	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC 1 : PRISE EN CHARGE DU PATIENT À DOMICILE			
A1. Prise en compte de la demande de prise en charge du patient	C1. Organiser la prise en charge du patient en étant à l'écoute de sa demande et de ses besoins, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, afin d'établir une relation de confiance.	<p>M1. Mise en situation professionnelle individuelle</p> <p><u>Intégrant l'évaluation des compétences C1, C2 et C3</u></p> <p>Travail oral et écrit</p> <p>Sur la base d'un jeu de rôle portant sur une situation de prise en charge d'un patient, le candidat devra – à partir d'une prescription médicale tiré au sort :</p> <p><u>Livrable C1 / C3 :</u></p>	<p>CE1.1. Le.la candidat.e décrit les différentes étapes de prise de contact et d'accueil du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Premier contact téléphonique/physique ; ● Se présenter, présenter l'établissement ; ● Informer sur la prestation et rassurer le patient ; ● S'assurer de la présence de l'entourage. <p>CE1.2. Le.la candidat.e analyse, à l'écrit, la prescription et identifie la situation de chaque patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Personne malade ; ● Personne présentant une incapacité ; ● Personne présentant un handicap ; ● Personne présentant une nécessité de garantir la continuité du traitement. <p>CE1.3. Le.la candidat.e cite les types de besoins les plus fréquemment exprimés par les patients.</p>

		<p>Questionner oralement le patient, son entourage (joué tout à tour par le jury 1) ainsi que le prescripteur (joué par le jury 2), pour rechercher les besoins du patient et adapter la prise en charge ;</p> <p><u>Livrable C2 :</u> Identifier la ou les pathologies à prendre en charge ainsi que le choix du matériel et/ou des thérapeutiques à délivrer</p>	<p>CE1.4. Le.la candidat.e utilise un champ lexical adapté, bienveillant et proactif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vocabulaire médical simplifié ; • Validation de la compréhension du patient et de son entourage par la reformulation. <p>CE1.5. Le.la candidat.e prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les éventuelles situations de handicap, • de lieu d'installation du DM, <p>en adaptant son discours si nécessaire et en informant le personnel afin d'assurer une prise en charge adaptée.</p>
	<p>C2. Vérifier la cohérence, l'exactitude et l'intégrité de la prescription, en prenant en compte le contexte mono ou polypathologique du patient et la ou les stratégies thérapeutiques mises en œuvre, afin d'adapter au mieux la prise en charge du patient et de choisir le matériel le plus adapté au patient et à son environnement.</p>	<p>A l'issue du jeu de rôle, le candidat devra :</p> <p><u>Livrable C1 / C2 / C3 :</u> Décrire à l'écrit la procédure mise en place pour assurer et optimiser la prise en charge à domicile prescrite par le praticien. Par exemple, une sortie d'hospitalisation avec prescription d'une VNI (ventilation non invasive) à domicile.</p>	<p>CE2.1. Le.la candidat.e met en corrélation le contexte pathologique du patient et le dispositif matériel adéquat en répondant précisément à un questionnaire écrit.</p> <p>CE2.2. Le.la candidat.e répond précisément au questionnaire écrit sur la/les pathologies identifiées et à prendre en charge.</p> <p>CE2.3. Le.la candidat.e décrit avec précision le/les dispositifs recommandés pour la prise en charge et relève les éventuels oublis ou inadaptations.</p> <p>CE2.4. Le.la candidat.e prévoit l'éventualité de recontacter le prescripteur en listant les questions à poser.</p>

C3. Questionner le patient et/ou son entourage sur son état général lors de son arrivée, en respectant son champ d'intervention et ses limites et en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, afin d'identifier les besoins du patient à chaque étape de son parcours, de faciliter et d'adapter au mieux sa prise en charge.

CE3.1. Le.la candidat.e formule un questionnaire oral ciblé : lors d'un face-à-face avec un patient, le candidat valide tous les besoins du patient, de son entourage et du prescripteur éventuellement, par un questionnaire bienveillant et ciblé sur la pathologie prise en charge.

CE3.2. Le.la candidat.e respecte son propre champ d'intervention et ses limites par rapports aux professionnels de santé tels que les :

- Médecins ;
- Infirmiers ;
- Masseurs-kinésithérapeutes...

CE3.3. Le.la candidat.e situe le parcours médical du patient en prenant en compte les éventuelles situations de handicap :

- Sortie d'hospitalisation ;
- Maintien à domicile ;
- Traitement à domicile.

CE3.4. Le.la candidat.e liste expressément les besoins du patient.

CE3.5. Le.la candidat.e formule une solution de prise en charge adaptée, en cohérence avec les besoins préalablement identifiés du patient. Exemple : l'apnée du sommeil a été diagnostiquée chez un patient, la prescription de prise en charge à domicile stipule le dispositif à utiliser pour appareiller le patient, les

			différents consommables adaptés au patient et à son environnement sont pris en compte et l'installation est programmée.
A2. Suivi du patient et continuité de la coordination des soins	C4. Réaliser le suivi des patients, au moyen d'appels téléphoniques et de visites régulières à leur domicile, en questionnant le patient sur l'utilisation de son DM (Dispositif Médical), sur les éventuels problèmes rencontrés, son état général, dans le but de s'assurer de sa sécurité, du bon fonctionnement du matériel et de sa correcte utilisation par le patient ou ses proches.	<p>M2. Cas pratique professionnel reconstitué</p> <p><u><i>Intégrant l'évaluation des compétences C4 et C5</i></u></p> <p>Une étude de cas écrite portant sur le suivi d'un patient et la continuité de la coordination des soins, intégrant des QROCs (Questions à Réponse Ouverte Courte) pour vérifier la complétude des connaissances techniques liées aux différents DM possibles.</p> <p>À partir de documents et de données fictifs ou réels, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser la situation professionnelle contextualisée ; 	<p>CE4.1. Le.la candidat.e observe et analyse le fonctionnement du matériel utilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le mode d'emploi propre à chaque appareil est connu ; Le.la candidat.e suit le protocole établi par appareil pour vérifier son fonctionnement. <p>CE4.2. Le.la candidat.e énumère les précautions d'emploi de chacun des appareils. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour la VNI, il faut changer l'eau de l'humidificateur quotidiennement ; Pour la PPC (pression positive continue), le masque doit être nettoyé minutieusement quotidiennement. <p>CE4.3. Le.la candidat.e fait réaliser les tests adéquats à l'utilisation conforme de l'appareil par le patient et son entourage pour vérifier le bon usage du dispositif.</p>

	<p>C5. Réaliser des comptes rendus de suivis techniques et médicaux en les transmettant aux interlocuteurs désignés et en utilisant les interfaces numériques sécurisées adéquates, afin de mettre à jour le dossier du patient.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Produire à l'écrit son déroulement de questionnement pour assurer le suivi du patient et son utilisation de son DM • Prévoir l'identification d'éventuels problèmes rencontrés <p>À la suite, avec la même mise en situation professionnelle, à partir des mêmes documents et de données remis, le candidat rédige un compte-rendu médico-technique afin de transmettre les informations de suivi du patient à l'équipe pluridisciplinaire.</p>	<p>CE5.1. Le.la candidat.e décrit son intervention.</p> <p>CE5.2. Le.la candidat.e détaille les étapes de prise en charge de suivi réalisées tout au long de la prise en charge du patient.</p> <p>CE5.3. Le.la candidat.e rédige un compte rendu à destination de l'équipe pluriprofessionnelle.</p> <p>CE5.4. Le.la candidat.e respecte le cadre légal concernant les données personnelles.</p> <p>CE5.5. Le.la candidat.e utilise un champ lexical adapté (vocabulaire médical simplifié, validation de la compréhension du patient et de son entourage, reformulation...).</p> <p>CE5.6. Le.la candidat.e utilise les différents vecteurs de communication (écrit, informatique...).</p>
	<p>C6. Mettre en œuvre une démarche d'éducation thérapeutique du patient et de ses proches, en identifiant le stade et l'état psychologiques du patient, afin d'obtenir la compliance maximale/optimale et une meilleure qualité de vie avec son matériel médical.</p>	<p>M3. Épreuve écrite individuelle</p> <p><u>Intégrant l'évaluation de la compétence C6</u></p> <p>Une étude de cas écrite portant sur le suivi, l'analyse et la démarche d'éducation thérapeutique d'un patient.</p>	<p>CE6.1. Le.la candidat.e définit l'éducation thérapeutique correspondant à la pathologie du patient.</p> <p>Exemple : pour la VNI, le.la candidat.e se recentrera sur le malade et sa compréhension de sa maladie afin de l'aider à vivre mieux et accepter sa prise en charge, sa compréhension.</p> <p>CE6.2. Le.la candidat.e cite expressément les phases psychologiques du patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La colère/révolte ; • Le déni ;

		<p>L'étude de cas est basée sur une mise en situation professionnelle. Concernant la prise en charge d'éducation thérapeutique, le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le stade et l'état psychologique du patient au travers de la lecture du premier rapport d'installation, des derniers comptes rendus de suivis et devra comprendre l'état du patient. • Décrire la préparation de son prochain suivi afin d'engager une démarche d'éducation thérapeutique ou de poursuivre les étapes de celle-ci. 	<ul style="list-style-type: none"> • La tristesse/dépression ; • L'acceptation.
	<p>C7. Mesurer la satisfaction du patient et de l'entourage, au moyen d'une analyse évaluative, afin de déterminer l'efficacité de la chaîne de soins dans sa prise en charge médicale.</p>	<p>M4 – Epreuve écrite individuelle</p> <p><u>Intégrant l'évaluation de la compétence C7 :</u></p>	<p>CE7.1. Le.la candidat.e rédige</p> <ul style="list-style-type: none"> • une introduction pour expliquer le but de l'enquête et assurer aux répondants de la confidentialité de leurs réponses. • Une conclusion pour remercier les participants pour leur temps et leurs réponses <p>CE7.2. Le.la candidat.e met en forme le questionnaire de satisfaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire comprenant <i>a minima</i> avec : âge, sexe du patient, pathologie, traitements,

		Le candidat réalisera un questionnaire de satisfaction patient.	<p>retour d'expériences... questions numérotées, pas plus de 20 en tout ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • En respectant les règles RGPD (règlement général sur la protection des données) : anonymat, stockage, traitement des données • Format informatique. <p>CE7.3. Le.la candidat.e utilise des questions précises et exploitables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions utilisant l'échelle de Likert : ex. taux de satisfaction (très satisfait, satisfait, peu satisfait, insatisfait) ; • Questions regroupées par thème (accueil par les équipes, la prise en charge au domicile, les différents intervenants, le matériel, le suivi) ; • Questions ouvertes permettant le commentaire du patient, les suggestions d'amélioration. • Questions rédigées de manière à être comprises par les personnes handicapées mentales, mais aussi par d'autres comme les personnes dyslexiques, malvoyantes, les personnes âgées, les personnes qui maîtrisent mal le français.
Activités	Compétences professionnelles	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC 2 : MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL MÉDICAL ET DÉLIVRANCE DE DISPOSITIFS MÉDICAUX			
A3. Gestion,	C8. Planifier les tournées, en analysant	<u>Épreuve pour C8 et C10 :</u>	

<p>livraison et installation des dispositifs médicaux, du matériel et des consommables</p>	<p>l'ensemble des caractéristiques de son secteur géographique, en organisant des plans de tournée cohérents, en vérifiant l'adéquation entre le chargement du matériel, le véhicule et les missions à réaliser, afin de posséder l'intégralité des éléments nécessaires à l'installation et d'optimiser la livraison des DM dans les délais impartis, en limitant les impacts écologiques du parcours et les coûts.</p>	<p>M5. Épreuve écrite individuelle et QROC portant sur l'optimisation d'une tournée et la mise à disposition de consommables.</p> <p>Cette épreuve est basée sur une mise en situation professionnelle. À partir de documents et de données, le candidat analyse la situation professionnelle contextualisée et organise une tournée en vue d'installations, de mise à disposition de consommables et de suivis de patients.</p>	<p>CE8.1. Le.la candidat.e expose un plan de tournée contenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le détail du trajet (lieu de départ, lieu de domicile du patient) ; • Le temps estimé de chaque rendez-vous ; • La valeur kilométrique ; • Le calcul de consommation du carburant ; • La liste exhaustive du matériel à transporter ; • Les informations d'accès au domicile du patient. <p>CE8.2. Le.la candidat.e démontre qu'il se situe dans son environnement professionnel ce qui lui permet d'effectuer une livraison adéquate.</p> <p>CE8.3. Le.la candidat.e démontre de la pertinence des réactions en situation d'urgence</p>
	<p>C9. Pratiquer l'installation, la mise à disposition des DM au domicile du patient, en respectant les gestes et postures ergonomiques adaptés, en vérifiant ses caractéristiques et l'intégrité de son conditionnement, en analysant l'environnement du domicile du patient, en appliquant des protocoles de tests de mise en fonction du DM et en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, afin de s'assurer de la conformité entre la prescription et la délivrance de la prestation de santé à domicile.</p>	<p>Le candidat devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser les caractéristiques de son secteur géographique ; • Vérifier l'adéquation entre matériel / véhicule / missions • Présenter un plan de tournée en utilisant l'ensemble des caractéristiques du secteur et en prévoyant le matériel adéquat ainsi que les DM et consommables à fournir en fonction des demandes. • Adapter le choix des consommables mis à disposition 	<p>CE9.1. Le.la candidat.e décrit, à l'oral, avec un patient joué par un membre du jury, le type de matériel mis à disposition du patient. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le type de lit médicalisé, son encombrement nécessaire autour et son utilisation ; • le dispositif de VNI mis en place, l'entretien et l'utilisation. <p>CE9.2. Le.la candidat.e argumente son choix en utilisant un vocabulaire médico-technique attesté. Par exemple, s'il s'agit de DM (Dispositif Médical) invasif, implantable, chirurgical ou si le dispositif est destiné à la thérapeutique ou au diagnostic.</p> <p>CE9.3. Le.la candidat.e installe le matériel en vérifiant de manière concomitante s'il est intégralement fonctionnel. Exemple de test : appareil rechargé ou sous tension...</p>

		<ul style="list-style-type: none"> Des QROCS sont également posées afin de passer en revue les différentes situations professionnelles rencontrées (pénurie de carburant, grèves, conditions météorologiques...). <p><u>Épreuve pour C9 :</u></p> <p>M6. Cette épreuve est basée sur une mise en situation professionnelle orale reconstituée portant sur l'installation d'un DM sous le regard d'un jury de professionnels participant à un jeu de rôle.</p>	<p>CE9.4. Le.la candidat.e explicite les fonctionnalités principales du matériel et délivre ses conseils en employant un vocabulaire adapté au patient et aux autres jurys présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vocabulaire médical simplifié ; Terminologie courante adaptée au patient. <p>Par exemple, pour un lit médicalisé, préciser que la hauteur est ajustable, manuellement ou électroniquement, la potence peut être positionnée et ajustée en fonction de la pathologie et des besoins.</p> <p>CE9.5. Le.la candidat.e adapte ses conseils en fonction du matériel choisi et utilisé.</p> <p>CE9.6. Le.la candidat.e respecte la réglementation en vigueur du prestataire et applique les protocoles de tests de mise en fonction.</p> <p>CE9.7. Le.la candidat.e, après la mise en situation, justifie ses choix, explicite ses méthodes et répond aux interrogations du jury.</p>
--	--	--	--

	<p>C10. Mettre à disposition du patient le consommable et/ou l'accessoire associés au matériel et les supports de documentation technique, en appliquant les procédures réglementaires du prestataire, afin d'assurer une prestation globale comportant de façon indissociable tous les éléments conduisant à la réalisation de la prestation.</p>	<p>Le.la candidat.e tire au sort un DM qu'il devra décrire, justifier et installer chez un patient.</p>	<p>CE10.1. Le.la candidat.e liste et évalue les consommables, équipements et accessoires rattachés au matériel mis à la disposition du patient. Exemples : piles, chargeurs, connecteurs, applications de smartphone, sets, tubulure...</p> <p>CE10.2. Le.la candidat.e classe et ordonne les supports de documentation technique. Exemples : notices d'utilisation, modes d'emploi ou tout autre support de documentation de remplacement du matériel.</p> <p>CE10.3. Le candidat gère le besoin en consommables des différents DM.</p> <p>CE10.4. Le.la candidat.e gère le stock de matériel, le trace et veille à son bon fonctionnement.</p>
	<p>C11. Pour les DMN (dispositif médical numérique), accomplir leur installation en contrôlant leur fonctionnement spécifique, en expliquant au patient et à son entourage leur but et leur utilisation, afin de surveiller les indicateurs de diagnostic et d'assurer leur suivi de manière coordonnée avec les professionnels de santé.</p>	<p><u>Épreuve pour C11 :</u></p> <p>M7. Cette épreuve est basée sur une mise en situation professionnelle écrite avec QCM/QROC pour vérifier la complétude des connaissances techniques liées aux différents DMN possibles.: le.la candidat.e analyse la situation professionnelle contextualisée et décrit l'installation d'un dispositif médical numérique (DMN).</p> <p>Le cas porte sur l'utilisation d'un dispositif médical numérique</p>	<p>CE11.1. Le.la candidat.e utilise un vocabulaire médico-technique attesté.</p> <p>CE11.2. Le.la candidat.e forme le patient et son entourage à l'utilisation du DMN employé.</p> <p>CE11.3. Le.la candidat.e explique les indicateurs qui seront mesurés, par quels moyens, par et pour qui.</p> <p>CE11.4. Le.la candidat.e se réfère, conformément au programme ETAPES, aux cahiers des charges de télémédecine relatifs à l'insuffisance cardiaque, l'insuffisance, l'insuffisance respiratoire, au diabète et à la télésurveillance des prothèses cardiaques implantables.</p> <p>CE11.5. Le.la candidat.e veille à ce que la prescription médicale associe :</p>

		<p>(DMN). Le candidat, parmi plusieurs dispositifs inclus dans le programme ETAPES, présente les différentes fonctionnalités, les rôles et attendus du dispositif tiré au sort</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une télésurveillance médicale ; - La fourniture d'une solution technique déclarée comme dispositif médical ; - Une prestation d'accompagnement thérapeutique.
<p>A4. Entretien et récupération des dispositifs médicaux, du matériel et des consommables</p>	<p>C12. Assurer des dépannages dans son domaine de compétences, en respectant les normes du DM et les règles de sécurité, en identifiant l'origine de la panne, en y remédiant au travers de tests et en appliquant les techniques et protocoles appropriées, afin de maintenir la continuité de prestation de santé à domicile (continuité de l'utilisation et/ou traitement).</p>	<p><u>Épreuve pour C12, C13 et C14</u></p> <p>M8. Cette épreuve est basée sur une mise en situation professionnelle orale portant sur le même dispositif médical tiré au sort en E6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'analyse d'une panne : par restitution au travers d'échanges avec le jury, d'un dossier technique, le.la candidat.e analyse les problématiques relatives à cette situation professionnelle contextualisée ; ● Mise en place d'une obligation de remplacement pour assurer la disponibilité continue du matériel au domicile du patient, pour respecter de la 	<p>CE12.1. le.la candidat.e réalise, devant le jury, des tests de vérification efficaces.</p> <p>CE12.2. Le.la candidat.e applique scrupuleusement les procédures décrites dans les modes d'emploi des fabricants des dispositifs concernés.</p> <p>CE12.3. Le.la candidat.e pose un diagnostic de panne et/ou de dysfonctionnement.</p> <p>CE12.4. Le.la candidat.e explicite la défaillance de l'appareil.</p> <p>CE12.5. Le.la candidat.e propose un protocole de réparation réussie selon le protocole mis en place par le prestataire de service.</p> <p>CE12.6. Le.la candidat.e respecte les délais pour garantir la continuité de la prestation.</p> <p>CE12.7. Le.la candidat.e rassure le patient et explique la poursuite éventuelle de l'intervention.</p>
	<p>C13. Organiser le remplacement du matériel, si nécessaire, par un matériel</p>		<p>C13.1. Le.la candidat.e mobilise la chaîne logistique du prestataire en listant oralement plusieurs actions.</p>

	<p>présentant les mêmes performances et caractéristiques que le matériel initial en mobilisant la chaîne logistique du prestataire, afin de maintenir la continuité de prestation de santé à domicile (continuité de l'utilisation et/ou traitement).</p>	<p>continuité de soins, sous le regard du jury</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre la récupération d'un DM sous le regard du jury 	<p>C13.2. Le.la candidat.e met en place la procédure de remplacement ;</p> <p>C13.3. Le.la candidat.e commande le matériel.</p>
	<p>C14. Assurer la récupération des DM au domicile du patient, en respectant les gestes et postures ergonomiques adaptés, en appliquant les procédures réglementaires de récupération en termes d'hygiène et de sécurité, afin de pouvoir réaliser leur collecte et leur transport vers le lieu de traitement final et de limiter les impacts sur la santé de l'intervenant.</p>	<p>Le.la candidat.e aura à sa disposition des DM défectueux ou présentant une panne ou un dysfonctionnement mineur ou majeur.</p> <p>Après la mise en situation, le.la candidat.e justifie ses choix, explicite ses méthodes et répond aux interrogations du jury.</p>	<p>CE14.1. Le.la candidat.e emploie des gestes et postures lui facilitant le déplacement du matériel à récupérer au domicile du patient.</p> <p>CE14.2. Le candidat suit les recommandations du CSE (Comité Social et Économique) de son employeur pour préserver les risques liés au travail.</p> <p>CE14.3. Le.la candidat.e emploie des mesures de précaution.</p> <p>CE14.4. Le.la candidat.e respecte la réglementation en vigueur en terme d'hygiène.</p> <p>CE14.5. Le.la candidat.e applique la méthode de récupération, de transport et de recyclage adéquate.</p>
<p>A5. Communication interpersonnelle avec l'équipe soignante, le patient</p>	<p>C15. Éduquer le patient, son entourage et les différents acteurs intervenant auprès de lui à l'utilisation du DM, en les accompagnant aux premières manipulations, en faisant des démonstrations et en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, afin de s'assurer de la bonne compréhension du</p>	<p><u>Épreuve pour C15, C16, C17 et C18 :</u></p> <p>M9. Mise en situation professionnelle orale portant sur la communication avec le patient,</p>	<p>CE15.1. Le.la candidat.e use de pédagogie et de clarté dans son explication de l'installation et du matériel choisi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilité ; Composants ; Type d'alimentation (piles, batterie, chargeur...); Démarrage et extinction ;

<p>et son entourage</p>	<p>fonctionnement, de la maîtrise du matériel et de l'acquisition d'une autonomie d'utilisation, en adéquation à la prestation de santé attendue.</p>	<p>l'équipe pluridisciplinaire sur l'utilisation et le suivi d'un DM.</p> <p>Le.la candidat.e tire au sort un DM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À partir d'un jeu de rôle, le candidat met en place une prestation de santé à domicile et s'adresse à son patient / son entourage et à l'équipe pluriprofessionnelle ; • Il devra expliquer au patient / à son entourage et au personnel soignant l'installation et l'utilisation du matériel, les règles de sécurité et d'hygiène ; • Il devra démontrer le processus mis en place de coordination pluriprofessionnelle ; • Le.la candidat.e saura s'adapter à tout type de public et de situation ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mode de fonctionnement ; • Précaution d'emploi ; • Usage simplifié ; • Utilisation de lingettes désinfectantes. <p>CE15.2. Le.la candidat.e délivre des conseils relatifs à l'utilisation et l'entretien qui respectent les règles en vigueur.</p> <p>CE15.3. Le.la candidat.e manipule un matériel conforme.</p> <p>CE15.4. Le.la candidat.e prend en compte les éventuelles situations de handicap, notamment en adaptant son discours, sa posture et ses démonstrations si nécessaire.</p>
	<p>C16. Adapter son attitude et sa communication en fonction du public, du handicap, de la vulnérabilité, du milieu social, en faisant preuve d'une écoute active, afin de s'assurer de la compréhension, de l'adhésion du patient et de son entourage en vue d'obtenir la compliance maximale au traitement et/ou une meilleure qualité de vie avec son matériel médical.</p>	<p>Après la mise en situation, le.la candidat.e justifie ses choix, explicite ses méthodes et répond aux interrogations du jury.</p>	<p>CE16.1. Le.la candidat.e pratique la reformulation afin de valider sa propre compréhension de l'information émise par ses interlocuteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Si je comprends bien, vous souhaitez que je..." ; • "Voulez-vous dire que... ?" ; • "Finalement, vous voudriez... ?" ; • ... <p>CE16.2. Le.la candidat.e obtient l'adhésion à la prise en charge par le patient et la mise en route de son traitement.</p>
	<p>C17. S'intégrer à une coordination pluriprofessionnelle, en communiquant avec l'équipe entourant le patient par des échanges téléphoniques, des rencontres ou</p>		<p>CE17.1. Le.la candidat.e présente les différentes parties prenantes de son réseau professionnel.</p> <p>CE17.2. Le.la candidat.e liste les supports de communication utilisables :</p>

	<p>des courriers, afin d'assurer une synergie de soins.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Smartphone ; ● Tablette ; ● Ordinateur ; ● Montre connectée. <p>CE17.3. Le.la candidat.e liste les canaux de communication utilisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Téléphone ; ● Courriels ; ● Applications mobiles de messagerie instantanée ; ● Applications de communication collaborative.
	<p>C18. Traiter les échanges difficiles avec le patient et/ou son entourage et les situations d'agressivité dans les limites de son champ d'intervention, au moyen de techniques de désamorçage, dans le but de gérer les situations de crise.</p>		<p>CE18.1. Le.la candidat.e identifie les facteurs déclencheurs du conflit ou de l'agressivité relationnelle. Par exemple un patient qui n'accepterait pas le passage d'intervenant extérieur à ses proches et qui serait agressif avec le personnel soignant.</p> <p>CE18.2. Le.la candidat.e apporte une proposition de solutions à cette situation violente ou conflictuelle.</p> <p>CE18.3. Le.la candidat.e prend en compte les troubles psycho-comportementaux et/ou cognitifs de la personne dans la dynamique d'agressivité.</p> <p>CE18.4. Le.la candidat.e emploie une communication non violente : être dans l'observation, identifier et exprimer les sentiments et les besoins, formuler une demande claire, précise et atteignable...</p>

			CE18.5. Le.la candidat.e note factuellement les situations de tension, les difficultés et contraintes rencontrées dans le classeur de transmission.
Activités	Compétences professionnelles	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC 3 : GESTION DES PROCÉDURES SANITAIRES ET DE SÉCURITÉ			
A6. Mise en œuvre des procédures de sécurité des personnes, du matériel et des différents dispositifs	C19. Préciser les règles de sécurité à adopter pour le patient, son entourage et les soignants, au moyen de la déontologie et de la réglementation existantes, afin d'être dans une pratique professionnelle conforme aux différentes exigences « métier ».	<p><u>Épreuve pour C19 :</u></p> <p>M10. QCM ou QROC portant sur les règles de sécurité et d'usage du matériel et des dispositifs.</p>	<p>CE19.1. Le.la candidat.e choisit les réponses correctes relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Règles de sécurité du matériel et des dispositifs ; • Règles d'usage du matériel et des dispositifs. <p>CE19.2. Le.la candidat.e choisit les réponses correctes relatives à la déontologie, à la réglementation et à la conformité aux pratiques professionnelles d'usage.</p> <p>CE19.3. Le.la candidat.e respecte le cadre légal d'utilisation du matériel et des dispositifs.</p> <p>CE19.4. Le.la candidat.e sécurise l'environnement du patient en validant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'environnement où sont installés les dispositifs médicaux est sain, ventilé, sans danger ; • Le patient et l'entourage ont compris les règles de sécurité et d'hygiène en les faisant reformuler.

	<p>C20. Identifier une situation d'urgence vitale ou potentielle et réaliser des gestes d'urgence adaptés à cette situation, en appliquant les recommandations de l'article 3 de l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU de niveau 1) face à des situations diverses (perte de connaissance, arrêt cardiaque, hémorragie...), et/ou participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle, en contactant les services et personnes légitimes aux premiers secours, afin de réduire la gravité des dommages.</p>	<p><u>Épreuve pour C20 :</u></p> <p>M11. Mises en situation pratiques et orales portant sur les gestes de première urgence.</p>	<p>CE20.1. Le.la candidat.e reproduit les gestes de première urgence définis dans l'article 3 de l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence et cela conformément aux protocoles décrits par les sociétés savantes.</p> <p>CE20.2. Le.la candidat.e identifie une situation d'urgence vitale ou potentielle et réalise des gestes d'urgence adaptés à cette situation ;</p> <p>CE20.3. Le.la candidat.e participe à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.</p>
<p>A7. Application des protocoles ou procédures d'hygiène et le nettoyage des équipements</p>	<p>C21. Appliquer les protocoles et procédures qualité en matière d'hygiène (nettoyage, désinfection), au moyen de techniques d'entretien et de décontamination (véhicule, matériel, personnel...), traçables et en utilisant une tenue professionnelle conforme, afin de lutter contre les risques infectieux.</p>	<p><u>Épreuve pour C21, C22 et C23</u></p> <p>M12. Épreuve écrite individuelle.</p> <p>Etude de cas portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> la désinfection et les protocoles à respecter en matière d'hygiène y compris ceux concernant les activités de soins à risque infectieux ainsi que le tri 	<p>CE21.1. Le.la candidat.e énonce les risques infectieux inclus dans les dispositions de l'article R.1335-1 du code de la santé publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les déchets présentant un risque infectieux, du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines ; Les déchets relevant de la catégorie « matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon », « produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption » ou « déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables ». <p>CE21.2. Le.la candidat.e liste les méthodes de nettoyage existantes, les produits et équipements utilisés.</p>

		<p>des déchets et les procédures à appliquer en matière d'hygiène et de recyclage du matériel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • le protocole de gestion des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) • l'identification, à partir d'une liste de produits, des méthodes de conservation et de transport définies par le pharmacien responsable. 	<p>CE21.3. Le.la candidat.e liste les objets, mobiliers et matériel à désinfecter. Par exemple, pour les dispositifs laissés au domicile, un entretien rigoureux, précisé dans les notices d'entretien, sont définis. Pour l'environnement du patient, les règles d'hygiène décrites par le pharmacien responsable sont de rigueur.</p> <p>CE21.4. Le.la candidat.e décrit le protocole d'hygiène défini par l'entreprise et s'engage au respect de la sécurité sanitaire et à lutter contre les risques infectieux.</p>
	<p>C22. Exécuter les règles de gestion des déchets et de recyclage du matériel, en appliquant les recommandations et les protocoles réglementaires, afin de respecter le circuit de récupération et d'élimination en vigueur dans le cadre réglementaire de santé publique de gestion des DASRI.</p>		<p>CE22.1. Le.la candidat.e détaille la méthode de gestion des déchets et de recyclage matériel. Selon les dispositifs, il peut s'agir de recyclage, d'incinération, de traitement par autoclave, de désinfection chimique, et pour la récupération des DASRI, ceux-ci sont récupérés dans des conditionnements spécifiques et triés en fonction du niveau de risque infectieux.</p> <p>CE22.2. Le.la candidat.e applique une gestion de ce tri conforme aux procédures en vigueur et en effectue le reporting au pharmacien responsable.</p> <p>CE22.3. Le.la candidat.e démontre qu'il.elle veille à la sécurité sanitaire et qu'il.elle la garantit en distinguant les DASRI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentant un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants ;

			<ul style="list-style-type: none"> ● Relevant de l'une des catégories suivantes (et cela même s'ils ne représentent pas de risque infectieux) : <ol style="list-style-type: none"> 1. Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique ; 2. Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption ; 3. Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables. ».
	<p>C23. Appliquer les conditions de conservation et de transport des DM, en respectant la réglementation en vigueur et les préconisations du pharmacien responsable du PSAD (Prestataire de Santé à Domicile) afin de préserver l'intégrité des DM mis à disposition au domicile du patient.</p>		<p>CE23.1. Le.la candidat.e met en cohérence la liste de produits et la méthode de transport et de conservation préconisée en conformité avec la réglementation ANSM (agence nationale de sécurité du médicament).</p>
<p>A8. Surveillance et mise en œuvre des procédures en matière de traçabilité des dispositifs médicaux et de déclarations obligatoires</p>	<p>C24. Assurer la traçabilité des dispositifs médicaux et des dispositions spécifiques attendues par prestation, au moyen d'une gestion logistique rigoureuse, en utilisant les supports dédiés à cette traçabilité (papier, informatique), afin de maintenir le niveau de qualité du matériel mis à disposition au domicile.</p>	<p><u>Épreuve pour C24 et 25 :</u></p> <p>M13. Cette épreuve est basée sur une mise en situation professionnelle écrite individuelle.</p> <p>À partir de matériels (DM, consommables...), de documents et de données, le candidat analyse des problématiques relatives à une</p>	<p>CE24.1. Le.la candidat.e enregistre dans le dossier médical du patient, les données obligatoires relatives à la traçabilité des dispositifs médicaux.</p> <p>CE24.2. Le.la candidat.e distingue les 4 grandes catégories de prestation médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Perfusion/Nutrition/Insulinothérapie ; ● Matériel d'adaptation du domicile ; ● Pansements/Stomies/Sondes ; ● Dispositifs et traitements respiratoires. <p>CE24.3. Le.la candidat.e énonce les données nécessaires à la traçabilité des dispositifs médicaux (IUD-code numérique ou alphanumérique unique lié à un dispositif médical, marquage CE, règlement MDR-</p>

	<p>C25. Appliquer les procédures en termes de pharmacovigilance et de matériovigilance, en identifiant les incidents, événements, effets indésirables, les défauts matériels, en recueillant les informations indispensables à l'évaluation des cas, afin de déclarer l'information auprès des services concernés dans les délais fixés par l'entreprise en utilisant les procédures organisationnelles adaptées.</p>	<p>situation professionnelle contextualisée de traçabilité, de pharmacovigilance et/ou de matériovigilance.</p> <p>Le.la candidat.e devra mettre en œuvre, à partir d'un DM donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> le protocole de traçabilité du dispositif médical et les dispositions spécifiques attendues selon la catégorie officielle ; la déclaration d'évènements indésirables à remplir concernant le matériel ou le dispositif délivré. 	<p>règlement relatif aux dispositifs médicaux...) et des dispositions spécifiques attendues par prestation.</p> <p>CE25.1. Le.la candidat.e connaît et respecte la procédure interne dictée par le pharmacien responsable.</p> <p>CE25.2. Le.la candidat.e identifie les effets indésirables ou inhabituels suite à l'utilisation d'un médicament (ex. : oxygène) ou à l'utilisation d'un dispositif médical et en informe un professionnel de santé afin qu'une déclaration auprès d'un CRPV (Centre Régional de Pharmacovigilance) puisse être faite. En exemple, une réaction allergique du masque de PPC.</p> <p>CE25.3. Le.la candidat.e effectue un signalement en sa qualité de « tiers » prévue à l'article R5212-16 du code de santé publique relatif à l'obligation des intervenants en matériovigilance.</p> <p>CE25.4. Le.la candidat.e déclare les informations (identification du patient ou de la personne exposée, le médicament ou dispositif concerné, date, lieu et nature de l'effet secondaire), nécessaires à l'identification et au suivi de la situation de pharmacovigilance ou de matériovigilance conformément à la réglementation ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé).</p>
--	---	--	---

Activités	Compétences professionnelles	Référentiel d'évaluation	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
BLOC 4 : PRISE EN CHARGE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE DU PATIENT			
A9. Gestion et suivi des dossiers patients, caisse nationale d'assurance maladie et mutuelles	C26. Communiquer au patient une information claire sur son libre choix du prestataire de santé à domicile, le protocole de soins prescrit, en utilisant des documents, un livret ou tout autre support écrit, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, afin de recueillir son consentement et sa signature pour pouvoir démarrer la prestation à domicile en expliquant son rôle d'intervenant médico-technique dans l'organisation de la chaîne de soins autour du patient, en identifiant ses interlocuteurs proches.	<p><u>Épreuve pour C26, 27 et C28 :</u></p> <p>M14. Cette épreuve est basée sur une mise en situation professionnelle orale contextualisée portant sur la prise en charge administrative d'une installation d'un DM sous le regard d'un jury de 2 professionnels.</p> <p>Jeu de rôle</p> <p>Le.la candidat.e, à partir d'une ordonnance de prise en charge à domicile, doit obtenir l'accord du patient et de son entourage par rapport à la prestation proposée ainsi que les</p>	<p>CE26.1. Le.la candidat.e instaure un cadre de confiance. Exemples : échanges réguliers avec le patient, déclaration réitérée lors des interventions du respect de la déontologie et du patient en tant que personne et déclaration réitérée du respect de la confidentialité des échanges soumis aux obligations de discrétion dans le partage d'informations, etc.</p> <p>CE26.2. Le.la candidat.e s'appuie sur des documents écrits.</p> <p>CE26.3. Le.la candidat.e prend en compte les éventuelles situations de C26. Communiquer au patient une information claire sur son libre choix du prestataire de santé à domicile, le protocole de soins prescrit, en utilisant des documents, un livret ou tout autre support écrit en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, afin de recueillir son consentement et sa signature pour pouvoir démarrer la prestation à domicile en expliquant son rôle d'intervenant médico-technique dans l'organisation de la chaîne de soins autour du patient, en identifiant ses interlocuteurs proches. icap, notamment en s'appuyant sur des supports écrits sous format FALC, (Facile à Lire et à Comprendre).</p>

	<p>C27. Informer, au premier contact avec le patient, du système de prise en charge financière des prescriptions médicales et du rôle des mutuelles, en questionnant le patient ou son entourage sur sa protection sociale, afin de le guider sur sa prise en charge, totale ou partielle et permettre la mise en place des formalités administratives de prise en charge.</p>	<p>possibilités et règles de prise en charge de celle-ci, adaptée à la situation du patient.</p> <p>Une fois obtenu, il effectue le reporting interne des données nécessaires à la mise en place de la facturation par le service dédié chez le PSAD.</p> <p>Après la mise en situation, le.la candidat.e justifie ses choix, explicite ses méthodes et répond aux interrogations du jury.</p>	<p>CE26.4. Le.la candidat.e met en œuvre l'identitovigilance.</p> <p>CE27.1. Le.la candidat.e renseigne les principaux éléments constitutifs d'un dossier patient.</p> <p>CE27.2. Le.la candidat.e valide avec le patient la dénomination de sa complémentaire santé et la possible Demande d'Accord Préalable (DAP).</p> <p>CE27.3. Le.la candidat.e explique le rôle des mutuelles.</p> <p>CE27.4. Le.la candidat.e vérifie que la demande d'accord et d'entente préalable formulée auprès de l'Assurance Maladie est bien traitée. Exemple : vérifier avec le patient depuis son compte Ameli ou en téléphonant directement à l'Assurance maladie.</p> <p>CE27.5. Le.la candidat.e présente les règles de prises en charge et les choix effectués dans le cadre de la constitution du dossier administratif du patient.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Il.elle identifie les principales agences et l'organisation du système de santé. ● Il.elle identifie le parcours du dispositif médical. ● Il.elle identifie les différents régimes et caisses d'assurance maladie. ● Il.elle identifie si le patient dépend du système général ou spécial de sécurité sociale. ● Il.elle renseigne la mutuelle du patient et son périmètre de couverture. ● Il.elle sécurise les données du patient. ● Il.elle codifie correctement le matériel et les dispositifs.
--	--	---	--

			<ul style="list-style-type: none"> ● Il.elle codifie correctement les actes médicaux correspondant à l'état pathologique du patient. ● Il.elle respecte et applique les règles du secret médical.
	<p>C28. Appliquer les protocoles obligatoires de prise en charge (carte vitale, carte de mutuelle), en s'appuyant sur les procédures internes de la structure et des supports disponibles (papier, outil informatique), afin de pouvoir transmettre à sa hiérarchie toutes les données indispensables à la facturation de la prestation de service à domicile.</p>		<p>CE28.1. Le.la candidat.e applique les procédures internes de reporting et utilise les fonctionnalités de l'application numérique employée pour réaliser :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La télétransmission ; ● La gestion des organismes complémentaires ; ● La création de requêtes ; ● La gestion des courriers électroniques. <p>CE28.2. Le candidat récupère une copie de la carte vitale, la mutuelle, la feuille de consentement, le protocole de suivi du patient signé, etc.</p>
<p>A10. Suivi des recommandations en matière de réglementations, d'éthique et de secret médical</p>	<p>C29. Appliquer les règles professionnelles et de bonnes pratiques de délivrance de dispositifs médicaux (PSDM), les bonnes pratiques de nutrition artificielle de l'adulte (nutrition parentérale à domicile - NPD), les bonnes pratiques de dispensation de l'oxygène (BPDOUM), au moyen d'une veille actualisée, afin d'employer la méthodologie réglementaire appliquée par le prestataire et adaptée à la situation du patient.</p>	<p><u>Épreuve pour C29 et C30 :</u></p> <p>M15. A partir de mini-cas portant sur les règles professionnelles et de bonnes pratiques de délivrance des dispositifs médicaux, des règles juridiques de protection du patient et des règles de secret médical, de dignité et d'éthique, le candidat devra répondre à différentes situations de prise en charge.</p>	<p>CE29.1. Le.la candidat.e démontre qu'il.elle met en œuvre le programme de formation obligatoire PSDM (Prestataire et Services et Distributeur de Matériels).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Il.elle identifie les conséquences sur son activité professionnelle. ● Il.elle définit le rôle du prestataire et ses missions (rôle de l'intervenant et du garant). ● Il.elle identifie les différents matériels et services. ● Il.elle identifie les relations du prestataire avec les différents acteurs. ● Il.elle identifie les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire.

			<p>CE29.2. Le/la candidat.e démontre sa capacité à assurer la Nutrition Parentérale à Domicile en faisant preuve d'une technicité réelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/elle distingue une prestation de première installation couvrant les quatorze premiers jours et une prestation de suivi. • Il/elle respecte les règles de matériovigilance propres à la NPD. • Il/elle établit des procédures internes écrites conformes au cahier des charges et les transmet aux services prescripteurs. • Il/elle garantit une prestation à domicile conforme à la prescription et dans le respect des missions de prestation de première installation et de prestation de suivi. <p>CE29.3. Le/la candidat.e répond aux exigences du chapitre V des BPD OUM (Bonnes Pratiques de Dispensation à Domicile de l'Oxygène à Usage Médical).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/elle prépare l'installation, le dispositif d'installation d'oxygène à usage médical. • Il/elle installe à domicile le dispositif. • Il/elle éduque le patient aux spécificités techniques du dispositif. • Il/elle assure les dispensations ultérieures. • Il/elle traite des urgences.
	<p>C30. Mettre en œuvre les règles relatives aux principes de dignité, d'intimité du patient et de sa famille, d'éthique, en respectant le secret médical, les textes de référence applicables afin de respecter chaque partie prenante.</p>		<p>CE30.1. Le/la candidat.e respecte et s'assure du respect par les parties prenantes de la déontologie médicale au travers du secret médical, des principes de dignité et d'éthique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il/elle doit, sans négliger son devoir d'assistance morale, limiter ses actes à ce qui

			<p>est nécessaire à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des soins.</p> <p>CE30.2. Le.la candidat.e démontre qu'il.elle met en œuvre les règles de droit du patient.</p> <p>CE30.3. Le.la candidat.e respecte les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques du prestataire de service et distributeur de matériel : principes de dignité, d'éthique.</p> <p>CE30.4. Le.la candidat.e définit les limites et le cadre du rôle du prestataire et ses missions (rôle de l'intervenant et du garant) ;</p> <p>CE30.5. Le.la candidat.e respecte le <u>Règlement général sur la protection des données (RGPD) en matière de santé</u> et en précisant obligatoirement au patient que certaines données le concernant sont conservées (nom, prénom, numéro de sécurité sociale, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, photo, empreinte, donnée de géolocalisation, adresse IP ou identifiant en ligne).</p>
	<p>C31. Assurer une veille réglementaire, professionnelle et technique applicable à l'activité complète de l'intervenant médico-technique en matière d'organisation sanitaire, de prise en charge, d'évolution, de mise à jour ou de nouveautés matérielles pour s'assurer de la continuité des soins et anticiper les évolutions futures.</p>	<p><u>Épreuve pour C31 :</u></p> <p>M16. Epreuve écrite. À partir d'un cas d'actualité lié à un DM, le candidat analyse les documents fournis, les sources mentionnées et leur contenu afin de rédiger un rapport écrit synthétique présentant l'existant et la nouvelle préconisation.</p>	<p>CE31.1. Le.la candidat.e identifie et évalue les écarts à la réglementation et/ou aux évolutions techniques</p> <p>CE31.2. Le.la candidat.e identifie les sources réglementaires et les textes potentiellement applicables.</p> <p>CE31.3. Le.la candidat.e intègre des sources (liens hypertextes) permettant d'identifier les textes et réglementations applicables.</p>